



Projet d'aménagement de la voie verte entre la commune de Ferney-Voltaire au sud et la commune de Gex au nord Sections de Cessy, de Ségny, d'Ornex et Ferney-Voltaire

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Analyse du dossier

par l'Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex - APiCy

L'APiCy constate un énorme travail accompli par les instances du Pays de Gex et ses mandataires et juge ce travail globalement positif.

Remarque préliminaire : véloroute

L'APiCy souhaite que cet itinéraire porte le nom de **VELOROUTE** qui peut avoir les aménagements dits de *Voie Verte*. Le but principal de ce projet est clairement de soutenir les déplacements pendulaires, comme décrit dans la documentation du projet:

Ce sont principalement les déplacements domicile– travail et domicile – école, en alternative à la voiture, qui sont visés dans le cadre du projet. (Délibérations du Conseil Communautaire, 01/07/2021 et 20/01/2022)

A plus forte raison que cet itinéraire s'inscrit dans le Schémas Directeur Cyclable du Pays de Gex comme un **itinéraire structurant principal**.

L'utilisation de la description "véloroute" implique aussi que cela doit être un moyen rapide et efficace de se déplacer, et que les cyclistes l'empruntant doivent avoir la même priorité que les voitures sur la RD1005.

Commentaires techniques de l'APiCy sur le projet actuel

L'APiCy se prononce sur la totalité de la véloroute, inclut les parties existantes, et celles qui ne nécessitent pas des transactions foncières.

L'APiCy souhaite d'apporter, à certains endroits, des ajustements où la sécurité doit être améliorée. Nous pensons que nos propositions apporteront des améliorations qui permettront d'augmenter le nombre de cyclistes, notamment des femmes qui sont plus sensibles aux questions relatives à la sécurité des aménagements.

Notez aussi que concernant la DUP, il y a une erreur, importante à corriger, dans une des transactions foncières. Voir le point 10 ci-après.

Ci-après, la liste des endroits qui doivent être améliorés (du nord au sud):

1. **La partie existante à Gex, sur la voie ferrée, doit être mieux aménagée, il faut créer une largeur de 3m partout.** La surface actuelle est glissante et encombré par les déchets verts, il faut poser un revêtement bitumineux. Les barrières actuelles ne permettent pas le passage des vélos cargos, ou des portes-enfants. Par conséquent les barrières doivent être revues.
2. **Traversée de la rue de la Belle Ferme par la voie verte.** Cette traversée doit être améliorée par la création d'un plateau surélevé, permettant la limitation des vitesses de circulation et améliorer la visibilité des cyclistes et piétons.
3. **Traversée de la RD984e (lycée Jeanne d'Arc).** L'APiCy constate que la visibilité de la traversée de la véloroute n'est pas garantie à cause des vitesses excessives des automobilistes. L'APiCy propose la modification de la géométrie de la D984e pour améliorer la visibilité. En plus la création d'un plateau surélevé permettrait aussi d'abaisser la vitesse de circulation des automobilistes. Une diminution du mur de l'école pourrait être aussi envisagé, permettant de garantir une bonne visibilité ;

Explication : Les voitures venant depuis Belle Ferme (depuis l'est) roulent souvent trop vite. A cause de la courbe de la route et le mur, les conducteurs aperçoivent trop tard les piétons et cyclistes se trouvant sur le passage piéton. Parallèlement les piétons et cyclistes venants de Gex n'ont aucune visibilité sur ces voitures ;



Figure 1 Modification proposée de la RD984e

- Les deux points précédant (2, 3) se situent sur les accès au collège et lycée de Jeanne d'Arc à Gex ; La véloroute va desservir quatre écoles (collège/lycée JDA, collège Charpak, le futur lycée de Gex). Donc **la sécurité de ces traversées est très importante !**
4. **Giratoire D15c (rue St-Denis) / D1005.** La traversée des deux branches de ce giratoire par la véloroute nécessite la création d'ilots intermédiaires, minimum 2m, sur les branches est et sud ; On recommande le type d'ilot, comme sur la D15 à Arbère. Il faut aussi restreindre la vitesse des voitures venant de la D15c.



Figure 2 : ilot sur la traversée de la RD15, à Arbère (exemple à suivre)

Une alternative possible est de reconstruire le pont de l'ex voie-ferrée sur la D1005, et laisser la véloroute sur le côté ouest de la D1005. La reconstruction du pont servirait aux deux projets : La véloroute Gex - Maconnex et la voie verte sur l'ex voie SNCF ;

5. **Giratoire chemin des Panissieres (Cessy):** l'APiCy propose de prioriser la véloroute par la création d'un trottoir traversant (plateau surélevé) et avec la signalétique adéquate ;

Au sud de ce giratoire, on recommande la solution proposée, de réduire la bande verte coté est, pour déplacer la chaussée vers l'est, afin de garder les 3m presque partout. On demande aussi une séparation entre la véloroute et la chaussée ;

6. **Carrefour chemin des Places à Cessy.** La piste doit être collée à la chaussée, pour avoir la même priorité que les voitures sur la RD1005. Création d'un plateau surélevé et aussi proposée ;
7. **Ségny / Eglise.** La partie de la voie verte, entre le parking de l'église et la rue de la Velle, doit être non-clôturée. Attention aussi à la sécurité dans le parking de l'Eglise. (P. ex. plateau) ;
8. **Ségny-Bourg:** On attend un cheminement sécurisé. Par exemple (CVCB), notamment à l'accès à la RD1005 ; Il faut faciliter la traversée de la rue de la Velle, pour les cyclistes montant en direction de Gex, p.ex. dans le virage proche de la RD1005 ;

9. **Section Ségny-Maconnex:** Les accès automobile à la RD1005 (accès souterrain du magasin Carrefour, rue de Fontaillon, rue des Berges du Lion) devront être sécurisés par un trottoir traversant, et la véloroute doit garder la priorité et être rectiligne comme la RD1005.

10. **Ferney-Voltaire – Secteur Chemin du Gué:**

Les plans pour la liaison vers le réseau cyclable suisse très proche sont incorrects.

Les plans d'exécution, ainsi que le plan parcellaire montrent cette liaison allant directement vers le sud, en prolongement directe du Chemin de Gué. Or, pour joindre le réseau suisse, la véloroute doit tourner vers l'est, en poursuivant la limite sud de la parcelle AM135. Ceci permettrait à la véloroute de joindre (en Suisse) le Chemin du Pré-Saint-Pierre, et l'itinéraire cyclable suisse numéro 50.

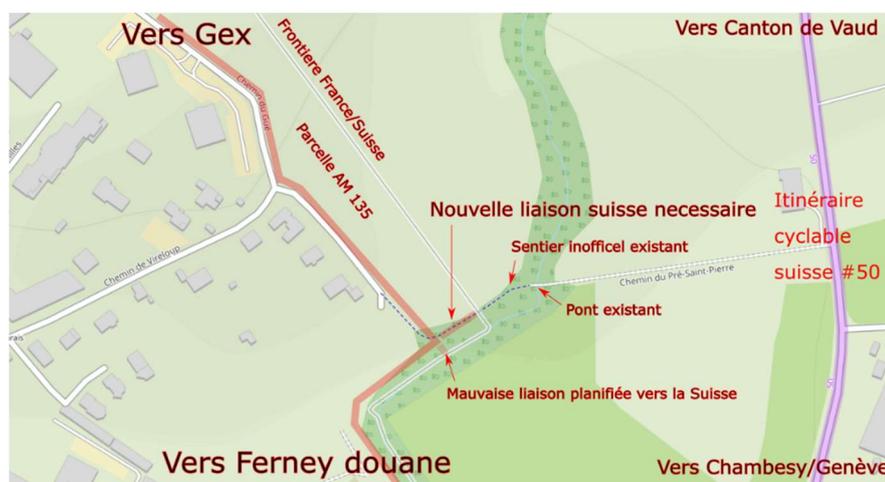


Figure 3 Extrait de la carte du Ch Gué, indiquant la connexion au réseau suisse

APiCy propose d'inclure dans le projet parcellaire une bande de 5-10m de largeur, le long de la limite sud de la parcelle AM135. Vu l'étroitesse de cette parcelle, ceci n'ajoute pas beaucoup de surface. (Si nécessaire, pour compenser cette surface supplémentaire, on pourrait réduire légèrement la largeur de la bande parallèle au Chemin de Gué)



Figure 4 Modification proposée des transactions foncières

Commentaires techniques de l'APiCy sur la véloroute existante

Il y a des très belles réussites sur la partie existante de la véloroute. Comme par exemple la bonne implémentation des croisements dans la zone Maladières (Maconnex). Voir photos ci-dessus. On espère que cela sera répliqué pour les nouvelles parties de la véloroute.



Figure 5 Rue de la Maladière (Ornex) montrant comment la véloroute garde la priorité, en restant collée à la chaussée



Figure 6 Exemple de la traversée d'un accès privé

Les commentaires de l'APiCy sur les parties existantes (Maconnex-Ferney) sont joints au présent document. Ces commentaires ont été soumis à l'Agglo en Janvier 2021. L'APiCy espère que les problèmes soulevés puissent être corrigés, et surtout que ces problèmes soient évités à l'avenir.

Les améliorations principales demandées par l'APiCy dans ce document sont:

- Meilleur marquage pour cyclistes, surtout devant les Arcades à Maconnex
- Marquage indiquant que les cyclistes peuvent utiliser la véloroute, par exemple au nord de Maconnex
- Des lignes blanches (médiane ou latérales) dans les zones non éclairées

* * *